



# Coordination Sécurité Protection de la Santé

## UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE...

☞ Décret 94-1159 du 26 décembre 1994: Obligation pour le Maître d'Ouvrage d'avoir recours à un coordonnateur pour tout chantier de bâtiment ou génie civil où sont appelées à intervenir plusieurs entreprises.

## PHASE CONCEPTION...

### ☞ Maître d'Ouvrage, Maître d'oeuvre

- ☞ Présentation du projet en réunion et sur site
- ☞ Etude des plans
- ☞ Etablissement du Dossier d'Intervention Ulérieure sur Ouvrage phase conception
- ☞ Rédaction du Plan Général de Coordination

### ☞ Entreprises intervenantes

- ☞ Présentation du Plan Général de Coordination
- ☞ Inspections communes sur site
- ☞ Analyse des Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé
- ☞ Présentation de la procédure d'appel des secours.



*Il a un rôle de conseil et non de répression..*

## PLAN GENERAL DE COORDINATION

☞ Etabli pendant la phase APS, APD

☞ Remis à jour et complété en fonction de l'évolution et des besoins du chantier.

☞ Contient les informations nécessaires à chaque entreprise pour l'établissement de son PPSPS

## PHASE REALISATION...



👉 **Visites de chantier** régulières et inopinées au minimum une fois par semaine. Fréquence variable en fonction des besoins du chantier.

👉 **Réunions de chantier** : participation régulière ou systématique en fonction des besoins du Maître d'Ouvrage. Elles permettent notamment de gérer les problèmes de phasages entre les entreprises.

👉 **Harmonisation des documents**: (PPSPS, PGCSPS..) en fonction des besoins et de l'avancement du chantier.



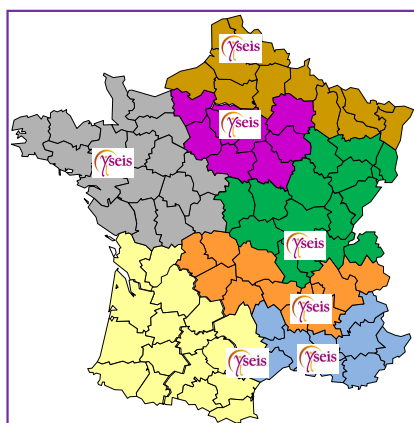
## DOSSIER D'INTERVENTIONS ULTERIEURES SUR OUVRAGE...

- 👉 Première ébauche établie lors de la phase conception
- 👉 Mise à jour au fur et à mesure de l'évolution du chantier
- 👉 Adapté aux interventions de chaque corps d'état.
- 👉 Finalisation avec l'accord du Maître d'Ouvrage

*Un réseau national d'experts en prévention des risques qui apportent une réponse à toutes vos questions.*



Certifié ISO 9001



13 rue Chevreul  
94700 MAISONS ALFORT  
Tel : 01.43.53.94.49  
Fax : 01.43.53.45.83  
contact@yseis.com

[WWW.YSEIS.COM](http://WWW.YSEIS.COM)